

Rencontre avec la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB)

Retour de la CFDT

Organisation et Aménagement du Temps de Travail :

La CFDT a demandé à la DJB d'apporter de la clarté et de la concertation sur les horaires de travail de la DJB, suite au cafouillage de cet été.

La DJB compte profiter du retour de la DRH concernant le dossier des "1607 heures", pour revoir l'organisation du service, qui sera susceptible d'impacter les amplitudes de travail des collègues, comme les horaires "canicule", par exemple.

- Démarrage du dossier "1607 heures" par la DRH prévu pour Décembre 2020.
- Les horaires "canicule" seront revus début d'année 2021 pour une mise en place à l'été 2021.

La CFDT sera vigilante à ce que tous les agents soient consultés (un questionnaire agent est promis par la DJB)

Nominations et critères d'embauche :

Suite à plusieurs plaintes et autres incompréhensions liées à certaines nominations, **nous avons demandé à la DJB de nous fournir et de communiquer les critères précis sur lesquels elle se base pour promouvoir les agents de maîtrise et les seconds.**

Depuis 20 ans environ, **les critères suivants (non connus des agents) sont pris en compte dans cet ordre :**

- 1) Avoir occupé un poste de Second
- 2) Priorité interne à la Direction
- 3) Façon de servir et compétences liées au poste.
- 4) Les critères d'ancienneté et d'âge
- 5) Notion de secteur souhaité qui peut également servir à départager les candidats.

Le choix est généralement concerté par un collège de référents et de techniciens, sauf pour les postes dits "spéciaux" (ex: travaux neufs) qui passent nécessairement par un jury, selon les règles habituelles de la DRH.

La CFDT trouve dommage que la DJB ne soit pas transparente sur ces procédures. Cela crée des crispations inutiles.

Protocole Sanitaire COVID-19:

La CFDT a demandé que la Direction insiste sur sa communication auprès de tous les agents sur l'application du protocole sanitaire, car vous avez dû constater que les infos ne circulaient pas ou peu.

La DJB s'est engagée à effectuer cette communication concernant notamment les règles de désinfections.

AVENIR DU SERVICE:

Les locaux: (dates susceptibles d'évoluer selon les avancées des travaux)

- **Courrouze et Prairies St-Martin:** Livraison des locaux prévue 2021.
- **Hautes-Ourmes et Landrel:** Fusion des équipes dans de nouveaux locaux prévus 2022.
- **Colombier :** Amélioration de l'existant et recherche d'opportunité dans ce secteur géographique déjà saturé à forte pression foncière.
- **Maurepas:** Projet en cours de réflexion.

Moyens Techniques:

Au vu de l'étendue des secteurs géographiques, **la CFDT demande des moyens matériels supplémentaires afin de soulager les agents.**

Notre demande a été entendue et une réflexion est en cours sur des investissements de matériels mécanisés.

Le Recrutement:

La CFDT demande, une nouvelle fois, la création de nouveaux postes de jardiniers.

Sans ces nouveaux recrutements, la gestion de ces nouveaux espaces ne pourra se faire qu'en amputant des équipes pour compenser la charge de travail supplémentaire.

La CFDT sera attentive à la charge de travail des agents et continuera à être force de propositions et d'actions pour préserver la qualité de travail des agents.

Par ailleurs, la Direction mène une réflexion sur certaines tâches attribuées à la DJB (notamment le ramassage des déchets et la gestion des surfaces enherbées). La CFDT demande à être associée.

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex
☎ 02 23 62 24 61
cfdt@rennesmetropole.fr - www.cfdtrennes.com



@cfdtrennes



<https://www.facebook.com/CfdtRennesMetropole/>